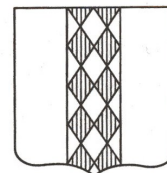




Moulézan

Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>
Courriel mairie: mairiemoulezan@wanadoo.fr

Page 1

Le mot du maire

2013 est déjà bien entamée... C'est une année sans élections en France mais pas sans événements et décisions qui modifieront nos vies et celles de nos enfants: Un accord sur la réforme du marché du travail, des opérations militaires en Afrique (où se joue une partie de l'avenir de la France), une loi pour le mariage de deux personnes du même sexe et tout ce qui en découlera, une réforme des rythmes scolaires, certainement une autre réforme des retraites... Beaucoup d'autres sujets, plus ou moins importants, occupent aussi chacun de nous, comme d'habitude: l'emploi, le pouvoir d'achat, et bien d'autres événements privés, qui se bousculent, sans hiérarchie particulière.

Le risque est grand, dans ces conditions, de ne pas faire la différence entre **l'urgent et l'important**. Ce sont les choses importantes qui feront la différence dans le temps. Même si dans l'immédiat leur bénéfice n'est pas toujours visible, elles ont pour objectif de produire leur effet de façon profonde et pérenne. Souhaitons que nos élus, nos dirigeants, sachent, par des décisions importantes dessiner un avenir serein pour chacun dans notre pays et laisser, parfois, de côté ce qui semble urgent pour des raisons souvent et uniquement électorales. Car, avez-vous remarqué que 2013 est aussi une année exceptionnelle? En effet, à partir de l'an prochain, aucune année ne sera plus sans élection, locale, régionale, européenne ou nationale, jusqu'en...2018!

Au fil de ses activités (lotos, repas, activités des associations, ...) notre village a pris ses quartiers d'hiver. Par petites touches, notre cadre de vie s'améliore au rythme des petits travaux de nos cantonniers (Signalisation, sécurisation, nettoyage, information...). Récemment, les deux tableaux numériques ont été mis en place à l'école. Désormais les enfant « se battent » pour aller au tableau!

Dans ce domaine, avec les maires de la Communauté de communes, nous avons commencé à réfléchir sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires qui modifiera considérablement l'emploi du temps des écoliers. Si nous sommes tous d'accord sur l'objectif, nous sommes plus réservés sur les coûts et les modalités. Il est probable que, dans le regroupement, nous ne l'appliquerons qu'à partir de septembre 2014. Cela nous laisse le temps de bien appréhender l'impact de cette réforme sur les écoles de nos villages. Les professeurs et les parents d'élèves y seront, bien sûr, associés.

Comme je l'ai souligné lors des vœux à la population, la vie collective de notre communauté ne dépend pas uniquement de la mairie. Chaque habitant est acteur et participe au « Bien vivre » de son village. De récents petits incidents me conduisent à vous le rappeler.

Bon mois de février... Couvrez vous bien! Quoique pour le moment notre météo est clémente.

Cordialement, Pierre Lucchini

Tradition: la chandeleur

A l'origine, à l'époque des Romains, il s'agissait d'une fête en l'honneur du dieu Pan. Toute la nuit, les croyants parcouraient les rues de Rome en agitant des flambeaux. En 472, le pape Gélase 1er décide de christianiser cette fête qui deviendra la célébration de la présentation de Jésus au temple. On organise alors des processions aux chandelles le jour de la Chandeleur, selon une technique précise. Chaque croyant doit récupérer un cierge à l'église et le ramener chez lui en faisant bien attention à le garder allumé. Un dicton dit d'ailleurs: « *Celui qui la rapporte chez lui allumée, pour sûr ne mourra pas dans l'année.* »

Ce cierge béni est censé avoir d'autres pouvoirs. On dit que quelques gouttes de sa cire versée sur des œufs à couvrir en assurent une bonne éclosion. Et aussi que sa flamme protège de la foudre si on l'allume pendant l'orage.

Entre temps, une autre tradition a vu le jour: celle des crêpes. Cette tradition se rapporte à un mythe lointain selon lequel si on ne faisait pas de crêpes le jour de la chandeleur, le blé serait carié pour l'année. On dit d'ailleurs: « *Si point ne veut de blé charbonneux, mange des crêpes à la Chandeleur* ».

D'ailleurs, en faisant les crêpes, il faut respecter une autre coutume, celle de la pièce d'or. En effet, les paysans faisaient sauter la première crêpe avec la main droite tout en tenant une pièce d'or dans la main gauche. Ensuite, la pièce d'or était enroulée dans la crêpe avant d'être portée en procession par toute la famille jusque dans la chambre où on la déposait en haut de l'armoire jusqu'à l'année suivante. On récupérait alors les débris de la crêpe de l'an passé pour donner la pièce d'or au premier pauvre venu. Si tous ces rites étaient respectés, la famille était assurée d'avoir de l'argent toute l'année.

Aujourd'hui, les processions aux chandelles et autres rites n'existent plus mais on a conservé la tradition des crêpes et on a bien raison, car qu'est-ce que c'est bon!

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>La chandeleur</i>	1
<i>Dictons de février</i>	1
<i>Repas Comité des Fêtes</i>	2
<i>Vide greniers</i>	2
<i>Expos des artisans</i>	2
<i>Loisirs pendant les vacances d'hiver</i>	2
<i>Spectacles sur le territoire</i>	2
<i>Cinéma</i>	2
<i>Atelier recyclerie</i>	2
<i>Infos mairie</i>	3
<i>Divers</i>	3
<i>Annuaire</i>	4
<i>Infos pratiques</i>	4

Dictons de février

- Au mois de février, chaque bête cherche son pareil.
- Beaux jours de janvier, mauvais temps de février.
- Eau de février vaut jus de fumier.
- Février, le plus court des mois, est aussi le pire cent fois.
- Si février est chaud, Pâque saura froidure.
- Si le jour de la Chandeleur le soleil brille dès son lever, il y aura des noix auprès des noyers.
- Le douze février, si le soleil est clair, ce sera bien encore quarante jours d'hiver.
- Soleil le dernier jour de février, met les fleurs au pommier.



Repas du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise vous invite à un repas le **samedi 16 février 2013 au foyer communal à partir de 19h00.**

Menu: Plateau de charcuterie-Poulet basquaise et son accompagnement-Fromage-Tarte aux fruits-Café et vin compris. **14 €/personne.**

Inscription avant le 13 février dans les commerces du village.

Déguisement conseillé.....

Exposition des artisans et artistes

L'Association Loisirs-Boules-Animations organise la traditionnelle exposition des artisans et artistes le dimanche 24 février 2013 au foyer communal à partir de 9h00. Peintres, sculpteurs, créateurs exposeront leurs œuvres que vous pourrez admirer ou acheter. Buvette sur place.

Vide grenier

L'Association Loisirs-Boules-Animations organise un vide grenier dimanche 24 février 2013 dans le centre du village, en même temps que l'exposition des artisans-artistes.

Tout le monde peut s'inscrire et tenir un stand pour 5 €. Renseignements à la mairie, auprès de Daniel Meurice (06 23 67 50 37) ou de François Masselin (06 08 86 01 03). Souhaitons du beau temps!

Loisirs pendant les vacances d'hiver

Pour les 3-11 ans:

Les familles qui désirent inscrire leurs enfants aux activités de loisirs proposés par la Communauté de Communes pendant les vacances d'hiver (25 février au 8 mars 2013) peuvent encore le faire **jusqu'au 8 février.**

Contact et inscription: Association TEMPS LIBRE-18 rue du 19 mars 1962-30190 ST GENIES DE MALGOIRES. Tph: 04 66 63 14 36

Parignargues et La Rouvière: 3/5 ans - Moussac et Gajan: 6/11 ans

Pour les 12-17 ans:

Séjour ski au Val d'Allos: Du 4 au 9 mars / 250 €.

Stage « Crée ton jeu »: Du 4 au 5 mars / 15 €.

Journée « Les rois de la glisse »: 25 février-Patinoire d'Alès / 8 à 15 €.

Soirée jeux de dés, jeux de cartes, jeux de stratégie: 27 février / 6 à 7 €.

Bataille navale géante dans le bois des Leins: 28 février / 6 à 7 €.

Master chef recettes d'hiver: 1er mars / 7 à 8 €.

Journée au Mont Aigoual: 7 mars / 8 à 15 €.

Soirée jeux autour d'une fondue au chocolat: 8 mars / 6 à 7 €.

Inscriptions à :

Espace Jeunes - 4 rue Diderot
30190 Saint Geniès de Malgoirès
04 66 63 01 11 / 06 34 52 40 91
leinsgardonnenque@francas30.org

Stage recyclerie à Moulézan

Atelier Théâtre d'ombres: (Pour les enfants de 7 à 13 ans)

Expression plastique à partir d'éléments de récupération. Les enfants créent un spectacle d'ombres avec des objets qu'ils fabriquent et qu'ils présenteront à la fin du stage.

Du 25 février au 1er mars 2013 de 14h à 17h au foyer communal.

Contact et inscription: 04 66 85 01 46 ou Communauté de Communes.

Dans le cadre du P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable) et du Grenelle de l'environnement, notre Communauté de Communes met en place, en partenariat avec le Conseil Général du Gard et le Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.), des itinéraires de déplacements «doux» et des moyens de valoriser le patrimoine local et les espaces naturels. Ainsi, sur le territoire de notre commune, 2 circuits de randonnées, accessibles aux familles, sont en cours de balisage. L'un dans le bois des Leins, l'autre dans la plaine, à travers le vignoble. Un cartoguide qui recense l'ensemble des circuits des communes de notre communauté sera édité très prochainement. Ce seront plus de 100 km de chemins de randonnées qui seront ainsi mis à la disposition du public.

Spectacles sur le territoire

* **Pôl & Cie Jazz Up Brassens:** Ce trio du sud de la France fait la part belle aux chansons de Georges Brassens, en prolongeant sa démarche poétique et musicale dans un esprit Jazz.

FOYER de FONS le vendredi 8 février 2013 à 21h

* **C'est au pied du mur qu'on voit le mieux le mur:** 40 minutes de sketches par un trio de clowns dans la tradition du cirque.

FOYER de PARIGNARGUES le dimanche 17 février 2013 à 17 h

* **Sauf le Respect:** Georges Brassens revisité avec originalité.

FOYER de MONTIGNARGUES le vendredi 22 février 2013 à 21 h

* **Barbe de ciel et le petit peuple de l'eau :** Un tourbillon d'histoires en ritournelles, rimes et allitérations...

FOYER de LA ROUVIERE le dimanche 3 mars 2013 à 17 h

Prix d'entrée: 3,5 € / Gratuit pour enfants et étudiants.

Cinéma itinérant février

♦ **De l'autre côté du périph' :** le samedi 9 février à 20h30 au foyer de Mauressargues. Un très bon film policier.

♦ **L'Odysée de Pi :** le mercredi 27 février à 20h30 au foyer de Fons. Attention, véritable chef d'œuvre à ne pas manquer.

Prix d'entrée: 4 € pour tous.

Repas du 3ème âge le mercredi 6 février au foyer. Bon appétit!

La table de ping-pong de plein air est en place et à votre disposition sur la place du Ranquet près de l'aire de jeux des enfants.

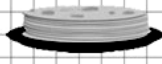
LOTO du CLUB DE KARATE de Domessargues

Dimanche 10 février aura lieu le traditionnel loto du club de Karaté de Domessargues qui est fréquenté par quelques enfants du village. Il se tiendra au foyer communal de Domessargues à partir de 14h30.

Nombreux lots, tombola. 2€/carton ou 10€/6 cartons

Petite restauration et buvette sur place.

La recette de la pâte à crêpes



Ingrédients (pour environ 30 crêpes) :

J'ai besoin de



- 6 œufs
- 1 pincée de sel
- 500 gr de farine
- 200 gr de sucre
- 1 litre de lait
- du beurre pour la cuisson

Préparation

Crop fastache

Dans un grand saladier, versez la farine, le sel, le sucre, les œufs et le lait. Promuez, remuez, remuez, jusqu'à ce que vous obteniez une pâte bien lisse.



Cuisson

A l'aide d'un essuis-tout, étalez le beurre sur le fond de la poêle. Une fois que la poêle est bien chaude, versez l'équivalent d'une bonne louche de pâte. Étalez la pâte en faisant tourner la poêle. Laissez cuire un peu, puis décoller les bords et faites sauter la crêpe pour la retourner. Poursuivre la cuisson de l'autre côté.



Il ne reste plus qu'à déguster !

Le livre photo communautaire (photographies de Jean Michel ANDRE) est disponible à la vente au prix unitaire de 10 Euros. Un exemplaire est en démonstration à la mairie. Passez faire votre commande!

Nos cantonniers ont installé une nouvelle boîte aux lettres près de l'agence postale communale. Plus moderne, elle est désormais en fonction et remplace la vieille boîte. **Pensez à bien distinguer les départements ou pays de destination lorsque vous y postez votre courrier car elle dispose de deux entrées.**

Dates des prochains passage de la société OCEAN dans le village pour le nettoyage et le lavage des rues (le matin):

Vendredi 15 février-Vendredi 8 mars-Vendredi 12 avril-Lundi 6 mai-Vendredi 14 juin- Pendant la fête votive en juillet- Mardi 13 août-Jeudi 12 septembre-Jeudi 24 octobre-Jeudi 28 novembre-Mardi 31 décembre.

Essayez, à ces dates **de ne pas stationner le long des rues du village** et de privilégier les parkings. Merci.

Tu as entre 15 et 17 ans?

Les Francas sont là pour t'accompagner dans tes démarches de loisirs et de projets mais aussi pour te faire découvrir de nouvelles passions telles que la photo, le montage vidéo, le griff, ..

Intéressé? Prends contact au 0466630111 ou au 0634524091.

L'espace jeunes est à Saint Geniès de Malgoirès et l'accueil fonctionne tous les vendredis soirs de 19h à 20h.

Infos mairie

⇒ **Chiens dangereux:** Les détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie ont pour obligation de déclarer ces derniers en mairie. Pièces à joindre au formulaire de déclaration:

1ère catégorie: Certificat de stérilisation; Vaccination antirabique de moins d'un an; et rappels; Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile de moins d'un an.

2ème catégorie: idem sauf stérilisation.

Le maire délivre un certificat qui pourra être présenté à toute demande de la police ou de la gendarmerie.

Rappel: Défaute de déclaration = Amende de 750 €.

Renseignements à la mairie.

⇒ **Fiche navette propriétaire:** Les propriétaires de maisons ou d'appartements en location doivent remplir une fiche navette qui informe la mairie des mouvements de leurs locataires. Pensez à les réclamer au secrétariat de mairie.

⇒ **Recensement:** Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser à la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Venir à la mairie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille.

⇒ **Débroussaillage:** En ce moment, on peut brûler branches et feuilles sans autorisation particulière. Profitez-en pour débroussailler autour de vos maisons ou sur des parcelles dans le village. Il est rappelé qu'à partir du printemps, le maire peut faire effectuer ce genre de travaux aux frais du propriétaire s'il le juge nécessaire.

⇒ **Lingettes:** Trop de lingettes sont retirées chaque jour du collecteur des eaux usées. Elles détériorent les pompes et entravent le bon fonctionnement de la station d'épuration.

LES LINGETTES DE NETTOYAGE, AUSSI PRATIQUES SOIENT-ELLES, NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉES DANS LES WC.

Elles seront parfaitement à leur place dans vos poubelles. Merci pour ce geste.

⇒ **Circulation des quads et des motos dans le village:** Un certain nombre de possesseurs de quads ou de motos prennent les rues et les chemins du village pour un circuit. Outre le fait qu'ils risquent un accident, ils dérangent les riverains.

Il est rappelé que la circulation des engins non homologués est interdite sur la voirie du village. Pour des activités de loisir, certains chemins peuvent être empruntés sur le territoire de la commune. Se renseigner à la mairie.

⇒ **Recensement des 15-17 ans:** La communauté de commune désire adresser un courrier aux jeunes de 15-17 ans pour leur présenter le nouvel accueil de l'espace jeunes qui leur est destiné. Si vous avez des enfants de cet âge, faite le savoir à la mairie. Nous en avons recensé plusieurs, mais certainement pas tous (nouveaux sur la commune). Nous comptons sur vous. Merci.

⇒ **Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs:** Inutile désormais. La carte d'identité nationale suffit.

Énigme du mois (facile): « Un vaut deux, deux vaut quatre, trois vaut cinq, quatre vaut six ... Combien vaut cinq? ».

La première personne qui viendra donner la réponse à la mairie recevra un cadeau. Pas de réponse par téléphone ou mail.

Réponse de l'énigme de janvier: Père et fils. C'est mon père.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie	04 66 77 87 94
Poste Moulézan	04 66 77 66 21
Poste Lédignan	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
Électricien Y. Layez	06 71 56 89 24
Maçon A. Malek	06 68 66 68 25
Plombier Petit	06 61 94 05 09
École Moulézan	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque	04 66 63 00 80
Pompier	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
Crèches-Halte Garderies	
St Génies	04 66 81 62 55
Parignargues	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons	04 91 75 25 25
Météo France (Gard)	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 14h à 18h.

Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie)

Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:

Lundi: 08h00-10h30 / Mardi: 09h30-12h00

Mercredi: 08h00-10h30 / Jeudi: 09h30-12h00

Vendredi: 08h00-10h30 / Samedi: 08h00-11h30

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu **le jeudi 7 mars 2013**. Déposez les devant votre habitation **avant 8h00**.

Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Achat groupé de fuel:

La mairie procèdera à un dernier achat groupé de fuel à la fin du mois de février. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par téléphone ou au secrétariat de mairie avant le 25 février 2013. Généralement l'économie est de l'ordre de 5 centimes d'euro par litre.

La mairie tient des sacs à la disposition des propriétaires de chiens qui font des crottes dans les rues du village. N'hésitez pas à en demander, c'est gratuit. Merci de les utiliser.

Pour protéger votre compteur d'eau du gel, vous pouvez le calfeutrer avec des plaques de polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité tel que : paille, textile, papier, laine de verre ou de roche ...

En cas de problème, prévenez la mairie.

Si vous constatez tout problème dans votre quartier n'hésitez pas et ne tardez pas à prévenir la mairie qui s'efforcera d'y remédier le plus rapidement possible:

Sac poubelle non ramassé, réseaux détériorés, éclairage public défectueux, chien ou chat errant, etc...

Ce bulletin est aussi le votre. Les personnes qui désirent faire paraître un article ou être insérées dans l'annuaire peuvent le soumettre à la mairie avant la fin de chaque mois.

Carnet

Décès

- **M. Chailal Ayad**, qui demeurait Rue Basse, le 17 janvier 2013.

Naissance

- **Ana BRUNELIERE** née le 13 janvier 2013. Fille de Robert BRUNELIERE et de Magali PAULIAT qui réside chemin de Cante Perdrix.

Information: Un psychologue est installé à Fons outre gardon. Il peut intervenir dans les domaines suivants:

Difficultés dans le couple, angoisse, stress, état dépressif, phobies, douleurs chroniques, boulimie, anorexie, deuil, préparation aux examens, échecs personnels, etc.

Contact: Zen'armony - 386 avenue de la Gare-30730 FONS OUTRE GARDON
06 13 02 41 13.

Garderie

Il est rappelé que le SIRS a mis en place **une garderie périscolaire** dans notre village. **Le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h45.**

Les parents qui souhaitent en bénéficier, même ponctuellement, doivent inscrire leurs enfants auprès du secrétariat du SIRS (04 66 83 31 65). Le paiement s'effectue par l'achat de tickets.